



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 14 juillet 2025, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Danville, sise au 150 rue Water, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 4 078 102 du cadastre du Québec, sis au 89 chemin Laroche.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un abri d'auto permanent d'une superficie de 53,51 mètres carrés (576 pieds carrés) alors que le règlement de zonage #2025-05, article 6.2.2, stipule que la superficie maximale d'un abri d'auto est de 35 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 14 juillet 2025.

Avis donné à Danville, le 25 juin 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel René", is written over a horizontal line.

Daniel René
Directeur général et greffier par intérim